

Siège Social & Administratif (Direction Générale – Pôle Ressources)

Centre polyvalent « Les Blanchères » - 40, rue Louise Damasse – Vernon Tél. 02 32 64 35 70 Fax. 02 32 64 35 79 Courriel : siege.asso@lesfontaines.fr Adresse postale : B.P. n°128 – 27201 Vernon Cedex Site internet : www.asso-lesfontaines.fr

Journée du vendredi 02 décembre 2011 à l'Espace Philippe AUGUSTE à VERNON (27200 - Eure)

à l'occasion du 40ème anniversaire du Centre Éducatif « Les Fontaines »

- établissement à caractère social et ensemble éducatif diversifié
pour adolescents et jeunes majeurs.

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT Monsieur Gérard VARIN



René (GARNIER), François (DENONCIN), Annie (GORJU), quelle chance et quel bonheur pour un Président, de pouvoir réunir et féliciter les 3 directeurs qui se sont succédés et qui œuvrent encore pour 2 d'entre eux au fonctionnement et à l'avenir du Centre Educatif.

En effet, Mesdames et Messieurs, seulement 3 directeurs en 40 ans, quel gage de fidélité envers l'Association « Les Fontaines », créée, je vous le rappelle en 1955 par les 3 « Pierre » : Pierre MARLÉ et Pierre COMPAGNON, et avec Pierre MENDÈS FRANCE qui inaugura en 1957 son premier établissement ouvert, « l'institut les Fontaines » rue de Bizy à Vernon.

D'ailleurs, quel constat aujourd'hui peut on tirer de cette initiative vieille de 56 ans, que l'Association est très solide et toujours réactive aux besoins des jeunes et des adultes (actuellement, il y a 7 établissements ou services au bénéfice de 220 usagers et plus).

Et vous, René, François, Annie, 40 années où vous et vos équipes avez œuvré sans compter à la protection de l'enfance en danger.

A l'aide de la plaquette associative disponible à l'accueil, vous pouvez facilement comprendre que c'est le Centre Educatif qui mérite toute notre attention.

En 1971, c'est sa création et l'ouverture de son premier service et Foyer Educatif de compétence Etat avec mission thérapeutique, mais en 1984, l'établissement devient une MECS (Maison Enfants à Caractère Social) dont la compétence relève du Conseil Général puis progressivement tout va très vite évoluer...

Le public accueilli est différent et comme vous pouvez le lire, en fait, le Centre Educatif ne cessera de s'adapter aux difficultés et aux besoins des jeunes.

D'ailleurs, pour vous confirmer mes propos, je sais qu'aujourd'hui, des propositions ont été déposées auprès des techniciens et autorités du Conseil Général dans le but d'améliorer encore la prise en charge des jeunes qui nous sont confiés.

René, François, Annie, près de 1000 jeunes ont pu bénéficier de vos compétences, de vos savoirs faire, de vos investissements personnels.

Alors, en présence d'un certain nombre de ces jeunes ici présents et d'anciens (adultes aujourd'hui) qui sont avec nous dans cette salle, je voudrai vivement vous remercier et profiter de la présence très fournie de cet auditoire pour vous dire que l'Association, envers votre fidélité et votre qualité de travail, ne peut que louer votre Grand Professionnalisme. Au nom de l'Association, et de tous les jeunes que vous avez accompagnés, MERCI BEAUCOUP.

Je laisserai le soin à Annie GORJU et à Monsieur Marc MONCHAUX de décliner le programme de cet après midi avec le concours d'intervenants ici, à nos côtés ; c'est d'ailleurs avec grand plaisir que je retrouve Roland JANVIER, Normand de cœur mais expatrié au bout de la France (dans le Finistère) et qui a concouru dans les années 90 à la destiné de la MECS « Saint Vincent de Paul » à Thibouville et Bernay (Eure) pendant une bonne dizaine d'années.

Maintenant, permettez-moi de solliciter de votre part 5 minutes d'attention.

Faire vivre ensemble en groupe dans des mêmes lieux des jeunes, des adolescents, des adolescentes, constitue réellement une tâche peu aisée?

Cela devient une véritable gageure, car en concentrant dans une même structure ce qui se fait de plus aigus en failles identitaires en expression de mal être, relève certainement de l'utopie ??

Il est évident aujourd'hui, que la prise en charge et l'accompagnement de ces jeunes deviennent très complexes. Ça l'était déjà il y a 40 ans, cela est-il différent aujourd'hui ? Oui certainement..., mais plus facile, probablement pas !

Alors, depuis un certain temps, les professionnels de nos institutions nous expliquent, que les jeunes sont de plus en plus difficiles à accompagner, que leur propre métier s'articule de moins en moins avec la formation de base qui leur fut dispensée; d'où la nécessité d'une formation continue tout au long de l'exercice professionnel. Car, il faut l'admettre, vivre et accompagner ces jeunes en internat, et pour certains d'entre eux, 365 jours sur 365 jours, nécessite de la part des adultes « une acceptation professionnelle et personnelle (voire familiale) d'une certaine vie en communauté, d'où un fort et précieux engagement professionnel et personnel.

Par notre sollicitude envers ces jeunes les plus démunis, les plus souffrants, les plus isolés, les plus solitaires, il nous faut leur apprendre le « vivre ensemble », c'est-à-dire la possibilité de se socialiser sans oublier qu'ils tiennent compte les uns des autres.

Mais alors, devant la difficulté repérée de cette mission d'éducation acceptée et reconnue de tous, que dire de cette avalanche de réformes que notre secteur subit depuis plus de 6 ans !

Je vous ferai grâce en ne les nommant pas toutes, car je suis certain d'en oublier, tellement « les technocrates » ont fait preuve de génie ces derniers temps : mais quand même, les réformes successives dans le champs social, la révision générale des politiques publiques, le projet de réforme des collectivités territoriales, la loi « Hôpital, patients, santé, territoires, qui n'amène pas plus de médecins et encore moins de psychiatres...entrainent une perception d'empilement, d'écrasement, de limitation de l'initiative et génèrent des messages contradictoires, voire négatifs à l'encontre des acteurs associatifs.

Pour exemple : que dire de cette réforme porteuse de gêne (du verbe gêner) et du peu de ces faits au travail accompli par Mme Dominique VERSINI (Défenseur de la Cause des Enfants). La suppression de son poste augure très mal de l'intérêt que porte les hautes autorités de l'Etat envers la protection de notre jeunesse.

Bien sûr, aujourd'hui, la protection rapprochée de l'enfance relève des Conseils Généraux et des magistrats pour enfants mais encore faut il qu'ils aient les moyens! La volonté, oui c'est certain, pour les moyens, seul l'avenir nous le dira mais aujourd'hui permettez moi d'avoir des craintes...

Françoise DOLTO avec qui j'ai travaillé à l'Hôpital Trousseau, et oui pardonnez moi, cela fait Verdun, n'a-t-elle pas écrit : « On juge une société à la façon dont on s'occupe de ses personnes âgées ». Aujourd'hui, nous pourrions très bien reprendre ses propos concernant la jeunesse!

Voilà, Mesdames et Messieurs, malgré ces inquiétudes évoquées et fondées, redonnez nous l'espoir que le VIVRE ENSEMBLE est encore possible et que tout de suite, et non demain, la protection de l'enfance aura toujours sa raison d'être.

Pour conclure, au nom de l'association, je souhaiterais que nous applaudissions René, François et Annie pour leur travail.

Merci de votre attention.

Le Président, Gérard Varin



Association LES FONTAINES – Abbé Pierre Marlé

Siège Social & Administratif

Direction générale & Pôle ressources associatif

Centre polyvalent "Les Blanchères" 40 rue Louise Damasse – VERNON

Adresse postale: BP 128 - 27201 VERNON cedex

☎ 02 32 64 35 70 **Ⅰ** 02 32 64 35 79 Courriel: <u>siege.asso@lesfontaines.fr</u>

Site Internet: www.asso-lesfontaines.fr



Pôle Protection de l'enfance

MECS « Le Ricochet – Ensemble Educatif Diversifié »

Etablissement social pour adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s Capacité d'accueil : 67 places

Fonctionnement continu avec hébergement (365 jours)

Direction et service administratif

211 rue de Verdun – BP 330 - 27201 VERNON cedex

☎ 02 32 71 02 03 **♣** 02 32 21 58 43

Courriel: mecslericochet@lesfontaines.fr